

Gagnon, Alyson

De: Wallett, Matthew <Matthew.Wallett@atkinsrealis.com>
Envoyé: 12 juin 2026 14:22
À: Gagnon, Alyson; Daoust, Arianne (Val)
Cc: Bélanger, Annie; Duquette, Michel; Boulianne, Michel
Objet: RE: Pertes en MHH / Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques par General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield (3211-14-046)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Alyson,

Nous confirmons que l'option privilégiée est la #3, soit la compensation financière.

Excellente journée,

Matthew Wallett M.Env

Chargé de projets, études socio-économiques et participation des collectivités

Mob: [REDACTED]

455 Boul. René-Lévesque
Montréal, Québec, H2Z 1Z3, Canada

AtkinsRéalis

AtkinsRéalis - Baseline / Référence

De : Gagnon, Alyson <Alyson.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 juin 2026 10:22
À : Daoust, Arianne (Val) <arianne.daoust@gdots.com>
Cc : Wallett, Matthew <Matthew.Wallett@atkinsrealis.com>; Bélanger, Annie <Annie.Belanger@environnement.gouv.qc.ca>; Duquette, Michel <Michel.Duquette@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Pertes en MHH / Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques par General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield (3211-14-046)



Bonjour M^{me} Daoust,

Nous avons pris connaissance des modifications apportées au bâtiment 710 (Annexe D des réponses aux questions de l'addenda 3). Nous avons constaté que la nouvelle empreinte occasionnera une perte directe inférieure en milieux humides en termes de superficie, toutefois, la nouvelle configuration occasionnera une fragmentation des milieux humides MH4 et MH5. Les experts sont d'avis que la nouvelle configuration proposée occasionnera une perte totale des milieux humides MH4 et MH5, en raison de la petite taille des fragments restants. Dans ce contexte, trois options sont possibles :

1-Éviter les MH4 et MH5 en déplaçant le bâtiment entièrement hors des milieux humides;

2-Minimiser l'empreinte en milieux humides en le déplaçant de façon partielle de façon à réduire le plus possible l'empiétement et éviter la fragmentation;

3-Compenser monétairement pour les pertes directes et indirectes des MH4 et MH5. Selon le tableau 5-26 de l'étude d'impact, la perte totale serait de 0,36 ha (0,19 ha (MH04) + 0,17ha (MH05))

Nous demeurons disponibles si vous voulez en discuter.

Bonne journée,

Alyson Gagnon, biologiste, M.Sc.

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage

Québec (QC) G1R 5V7

alyson.gagnon@environnement.gouv.qc.ca

NOTICE – This email message and any attachments may contain information or material that is confidential, privileged, and/or subject to copyright or other rights. Any unauthorized viewing, disclosure, retransmission, dissemination, or other use of or reliance on this message or anything contained therein is strictly prohibited and may be unlawful. If you believe you may have received this message in error, kindly inform the sender by return email and delete this message from your system. Thank you.